

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 106^{EME} REUNION DU CONSEIL DE
PAIX ET DE SECURITE SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 106^{ème} réunion tenue le 19 janvier 2008, a été informé de l'évolution de la situation en République démocratique du Congo (RDC), depuis sa réunion 97^{ème} réunion qui a eu lieu le 25 octobre 2007.

Le Conseil s'est félicité des efforts en cours en vue de la stabilisation de la situation politique et du renforcement du processus démocratique en RDC.

Dans le même temps, le Conseil a exprimé sa très vive préoccupation face à la violence persistante au Nord et au Sud Kivus, qui s'est traduite par de nombreuses pertes en vies humaines et des déplacements massifs de populations civiles, ainsi que face aux graves violations des droits de l'homme commises sur place.

Le Conseil s'est félicité de l'Accord conclu entre les Gouvernements de la RDC et du Rwanda, à Nairobi, le 9 novembre 2007, ainsi que des mesures prises en vue de sa mise en œuvre. A cet égard, le Conseil a rappelé la décision sur le désarmement forcé et la neutralisation des ex-FAR/Interahamwe et autres groupes armés à l'Est de la RDC, adoptée lors de sa 23^{ème} réunion tenue à Libreville le 10 janvier 2005.

Le Conseil s'est également félicité de la convocation par le Gouvernement congolais de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement, qui se tient à Goma depuis le 6 janvier 2008, et a exprimé l'espoir que cette Conférence parviendra à des conclusions qui permettront de hâter le retour de la paix et de la stabilité dans les provinces du Kivu.

Le Conseil a rappelé la décision adoptée lors de sa 97^{ème} réunion tenue le 25 octobre 2007, invitant la Commission à dépêcher une mission d'information en RDC sur les problèmes de sécurité aux frontières avec la RCA et le Soudan, liés, entre autres, à des mouvements de populations. Le Conseil a pris note des mesures prises par la Commission dans le cadre du suivi de cette décision, notamment les visites effectuées en RDC et en RCA, et l'a encouragée à parachever la mission d'information dans les plus brefs délais possibles, y compris les visites envisagées au Soudan, au Cameroun et au Tchad, et à lui soumettre des recommandations sur la voie à suivre.

Addis Abéba, le 19 janvier 2008

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2008

Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2204>

Downloaded from African Union Common Repository